

Montoir. Un juge d'instruction saisi pour enquêter sur les rejets polluants de Yara

Le parquet de Saint-Nazaire va saisir un juge afin d'enquêter sur l'usine Yara située à Montoir. Cette dernière a déjà fait l'objet de nombreuses mises en demeure de la part des autorités.

[Presse Océan](#) L.H. Publié le 05/09/2020 à 08h30



L'Entreprise Yara située sur le port de Montoir est classée Seveso haut. | ARCHIVES PHOTO PO-NATHALIE BOURREAU

[Presse Océan](#) L.H. Publié le 05/09/2020 à 08h30

Les autorités commencent à en avoir ras-le-bol de l'attitude de Yara, l'usine d'engrais pour l'agriculture classée Seveso seuil haut, située à Montoir. Et ce ne sont pas les résultats des dernières élections, avec une montée en puissance des Verts, ni la mobilisation depuis des années de l'Association Dongeoise des zones à risques et du PPRT (ADZRP) qui risquent de faire descendre la pression.

Depuis des années, il est reproché à l'entreprise de ne pas prendre les mesures nécessaires pour diminuer la pollution de l'air et de l'eau qu'elle émet. Le 19 juin dernier, le préfet publiait même trois arrêtés. Les derniers relevés effectués étant une fois de plus mauvais.

Des taux d'azote et de phosphore trop importants

Ainsi, sur la qualité de l'eau, un peu plus de 60 % des prélèvements quotidiens effectués de janvier à août 2019 dans les rejets d'eaux pluviales collectés dans l'usine dépassaient les seuils fixés en

termes d'azote. En outre, près de 30 % sont au-dessus des normes fixées pour le phosphore. Quant aux rejets d'eau issus du processus de fabrication d'engrais : 12,3 % des prélèvements journaliers ne sont pas conformes pour l'azote et 6 % pour le phosphore, pointait l'ADZRP, au lendemain de la décision du préfet.

Ce dernier demandait notamment, sous peine d'une astreinte de 300 € par jour de retard, un bon de commande pour l'installation d'un système de traitement des eaux. En vain, Yara ayant formulé des recours auprès du tribunal administratif »,pointe Sylvie Canovas-Lagarde, la procureure de Saint-Nazaire.

Le parquet a donc décidé l'ouverture d'une information judiciaire afin de procéder notamment à des mesures d'expertises. Un juge d'instruction va être saisi et il pourra mandater des experts indépendants afin de connaître précisément les rejets, les pollutions de l'air et de l'eau et renvoyer éventuellement l'entreprise devant le tribunal.

Longue série de mises en demeure

Cette saisie est donc le dernier épisode d'une longue série de mises en demeure de cette entreprise qui depuis 2011 enchaîne les astreintes pour non-respect des normes, dépassement récurrent des seuils autorisés (phosphore, azote...) relevé par la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) des Pays de la Loire.

Contacté, Hervé Gibault, le patron de Yara, ne souhaite pas s'exprimer pour l'instant sur cette nouvelle procédure, on attend d'avoir reçu officiellement la notification du parquet. On communiquera par la suite.